



Assignation commerciale convocation tribunal de commerce

Par **ptitlu**, le **24/02/2010** à **17:07**

Bonjour,

En avril 2009 la liquidation de mon sarl a été prononcée. Etant cautionnaire du prêt de l'entreprise un accord écrit a été établi avec la banque en juin 2009 pour des remboursements de 100€ mensuel car je suis au rsa (395€ par mois), sur les 8 mois écoulés j'ai versé 600€, hors ce matin j'ai reçu une convocation à comparaître le 15 mars au tribunal de commerce, je cite les indications de la banque / OR mr x n'a effectué aucun versement de telle sorte que bnp paribas est recevable et fondée à poursuivre le recouvrement de ses créances et à solliciter sa condamnations, en qualité de caution solidaire des engagements de la sarl, à lui payer ses créances à hauteur de 15000€ plus intérêt de 4.10%.
Que dois je faire? honnêtement cela a été dur de se remettre de cet échec professionnel mais là je pense que cela va être difficile de faire face à de telles choses, merci de vos conseils, cordialement